



POUR INFORMATION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Mises à jour concernant les activités liées à la RSE

c) Rapport du Colloque des employeurs sur l'évolution du débat sur la responsabilité sociale des entreprises: enjeux pour les employeurs et leurs organisations (Genève, 5-7 octobre 2005)

1. Le Colloque des employeurs sur l'évolution du débat sur la responsabilité sociale des entreprises: enjeux pour les employeurs et leurs organisations s'est tenu à Genève du 5 au 7 octobre 2005. Étaient présents 24 représentants d'employeurs désignés par des organisations d'employeurs choisies dans le cadre de consultations avec le groupe des employeurs du Conseil d'administration ainsi que par des observateurs de 11 entreprises multinationales.
2. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa 293^e session (juin 2005)¹, était le suivant:
 - examen des objectifs et stratégies des principaux participants au débat sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui ne font pas partie des milieux d'affaires, en vue de travailler avec eux sur certaines questions;
 - élaboration de stratégies concernant la RSE pour les employeurs et leurs organisations, et examen des différentes manières dont l'OIT et d'autres organisations internationales peuvent soutenir ces stratégies.
3. Dans ses observations préliminaires, le Directeur général a souligné comment, en adoptant un comportement socialement responsable, les entreprises assurent leur avenir et contribuent à faire du travail décent une réalité. Des orateurs invités issus d'institutions universitaires, d'organisations non gouvernementales et d'organisations syndicales, soit les principaux groupes menant le débat sur la responsabilité sociale des entreprises, ont présenté leurs approches et leurs objectifs. Le directeur de l'Institut international d'études

¹ Document GB.293/10.

sociales a également été invité à présenter son point de vue sur le rôle de l'OIT dans la responsabilité sociale des entreprises.

4. Au cours des débats, les participants ont insisté sur le rôle moteur des entreprises dans la promotion de la RSE et sur la valeur ajoutée de la RSE. Ils ont reconnu que le débat est parfois faussé par des malentendus quant au rôle de l'entreprise dans la société ainsi que par des attentes excessives, et ils ont fait valoir qu'un plus grand engagement des organisations d'employeurs dans ce débat pourrait aider à clarifier la situation. Ils se sont notamment déclarés préoccupés que la responsabilité sociale des entreprises semble être considérée comme un moyen d'amener les entreprises à assumer des responsabilités qui incombent en fait aux pouvoirs publics, l'application des lois, par exemple. Ils ont estimé que le rôle principal de l'OIT dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises devrait être d'aider les gouvernements des Etats Membres à acquérir la capacité de faire appliquer efficacement la législation et la réglementation nationales du travail. Les participants ont également estimé que l'OIT devrait promouvoir le dialogue social entre les gouvernements, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs pour parvenir à une meilleure compréhension de ce que la RSE implique et de ce qu'elle n'implique pas. Les conclusions adoptées par les participants insistent sur la nature volontaire et le caractère flexible de la RSE et traitent de la question des chaînes d'approvisionnement ainsi que de la multiplicité des codes.
5. Le rapport et les conclusions de la réunion peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP).

Genève, le 10 janvier 2006.

Documents soumis pour information.